



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE

RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNEE 2016 - NUMERO 12 DU 14 JANVIER 2016

TABLE DES MATIERES

AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD - PAS DE CALAIS – PICARDIE

Arrêté DH-2015-595 portant modification des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels, au Centre Hospitalier Philippe PINEL à Amiens pour l'exercice 2015 (n° FINESS 800000119).

Arrêté DH-2015-594 portant modification des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels, au Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme (SAINT VALERY – RUE) pour l'exercice 2015 (n° FINESS 800000135 – n° FINESS USLD : 800009425).

Arrêté DH-2015-596 portant modification des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels, à l'E.P.S.M.D de l'AISNE à PREMONTRE pour l'exercice 2015.

Arrêté portant agrément des lieux de stage pour les étudiants en troisième cycle des études spécialisées pharmaceutiques et de biologie médicale de l'interrégion Nord – Ouest.

Arrêté portant agrément des lieux de stage et des praticiens maître de stage pour les étudiants en troisième cycle des études médicales de la région Nord-Pas-de-Calais.

DIRECTION REGIONALE DE L ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DU NORD PAS-DE-CALAIS

Arrêté modificatif portant nomination des membres du Comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Artois-Picardie.

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI NORD PAS DE CALAIS PICARDIE

DECISION DIRECCTE NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE UR OS 2016 – 02 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE de Monsieur Jean-François BÉNÉVISE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord – Pas-de-Calais Picardie dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Jean-François CORDET, Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État et marchés publics.

DECISION DIRECCTE NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE PORTANT AFFECTATION DES AGENTS DE CONTROLE AU SEIN DE L'UNITE REGIONALE D'APPUI ET DE CONTROLE DU TRAVAIL ILLEGAL.

ARRETE DIRECCTE NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE PORTANT LOCALISATION ET DÉLIMITATION DES UNITÉS DE CONTRÔLE ET DES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL DU NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE.

Arrêté DH-2015-595 portant modification des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels, au Centre Hospitalier Philippe PINEL à AMIENS pour l'exercice 2015

N° FINESS: 800 000 119

Le Directeur Général par Intérim de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L.162-22-6, L.162-22-8, L.162-22-10, L.162-22-12 à L.162-22-15, L.174-1, L.174-1-1, L.174-5, L.174-6, D.162-6 à D.162-8, R.162-29-3, R.162-32 à R.162-32-4, R.162-42 à R.162-42-4 et R.174-2 ;

Vu le code de la santé publique, notamment les articles concernant l'organisation financière des établissements de santé publics L.6145-1 et suivants, R.6145-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 et notamment l'article 33 modifié ;

Vu la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 ;

Vu le décret n° 2007-46 du 10 janvier 2007 modifié, portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires), le code de la sécurité sociale (deuxième partie : décrets en Conseil d'Etat) et le code de l'action sociale et de la famille (partie réglementaire) ;

Vu le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 modifié, portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé, notamment l'article 4 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2015 portant attribution à Monsieur Jean-Yves GRALL des fonctions de Directeur Général par Intérim de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2006 pris pour l'application du A du V de l'article 33 de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2008 modifié, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article R. 174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 19 février 2015 modifié relatif aux forfaits alloués aux établissements de santé mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ayant des activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ou ayant une activité d'hospitalisation à domicile ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2009 fixant les montants du forfait journalier hospitalier prévu à l'article L. 174-4 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2010 modifié, fixant les règles de calcul des tarifs plafonds et de mise en œuvre de la convergence tarifaire prévues à l'article L.174-6 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 5 août 2013 fixant le modèle de suivi et d'analyse de l'exécution de l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L.162-22-6 de code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2013 modifié pris pour l'application de l'article D. 162-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 février 2015 fixant pour l'année 2015 l'objectif des dépenses d'assurance maladie mentionné à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 février 2015 fixant pour l'année 2015 l'objectif des dépenses d'assurance maladie commun aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L. 162-22-9 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 février 2015 portant détermination pour 2015 de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-22-13 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2015 fixant pour l'année 2015 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L.162-22-10 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2015 modifié fixant pour l'année 2015 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation ainsi que le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté DH-2015-84 du 12 mai 2015 portant fixation des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels, du Centre Hospitalier Philippe PINEL à AMIENS pour l'exercice 2015 ;

Vu l'arrêté DH-2015-203 du 29 juin 2015 portant modification des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels, du Centre Hospitalier Philippe PINEL à AMIENS pour l'exercice 2015 ;

Vu l'arrêté DH-2015-374 du 05 novembre 2015 portant modification des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels, du Centre Hospitalier Philippe PINEL à AMIENS pour l'exercice 2015 ;

Vu l'arrêté DH-2015-387 du 16 novembre 2015 portant modification des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels, du Centre Hospitalier Philippe PINEL à AMIENS pour l'exercice 2015 ;

Vu l'arrêté DH-2015-531 du 23 décembre 2015 portant modification des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels, du Centre Hospitalier Philippe PINEL à AMIENS pour l'exercice 2015 ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 ;

Vu la circulaire n°DGOS/R1/2015/140 du 22 avril 2015 relative à la campagne tarifaire et budgétaire 2015 des établissements de santé ;

Vu la circulaire n°DGOS/R1/2015/332 du 30 octobre 2015 relative à la campagne tarifaire et budgétaire 2015 des établissements de santé ;

Vu la décision du 1^{er} décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

Vu le CPOM de l'établissement ;

Considérant les engagements contractuels pris par l'établissement dans le cadre des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation qu'il exerce, des fiches annexées au présent arrêté détaillent et motivent les montants ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté DH-2015-531 du 23 décembre 2015 portant modification des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels au Centre Hospitalier Philippe PINEL à AMIENS, pour l'année 2015, est modifié, à l'article 2 du présent arrêté, comme suit.

Article 2 : DAF

Le montant de la dotation annuelle de financement mentionné à l'article L.174-1 du code de la sécurité sociale est fixé à **50 817 879 €**, dont:

DAF Psy R : 49 601 972 €

DAF Psy NR : 1 215 907 €

Article 3 : Modalités de publication et de notification

Le présent arrêté sera notifié au représentant légal du Centre Hospitalier Philippe PINEL à AMIENS, à la Caisse chargée du versement des ressources d'assurance maladie de l'établissement et au Pôle Etablissements-RFOS de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme. Il sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Picardie et sera consultable dans son intégralité sur le site internet de l'ARS de Picardie : <http://ars.picardie.sante.fr/Arretes.181104.0.html>.

Article 4 : Voies de recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai d'un mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- 1) d'un recours gracieux auprès du Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, sise 52 rue Daire 80037 Amiens cedex 01
- 2) d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
- 3) d'un recours contentieux devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale, cour administrative d'appel de Nancy, 6 rue du Haut Bourgeois, Case Officielle 50015 – 54035 Nancy Cedex.

Article 5 : Exécution

Le Directeur de l'hospitalisation de l'Agence Régionale de Santé de Picardie et le représentant légal de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le **31 DEC. 2015**

Le Directeur Général par intérim



Le Directeur de l'hospitalisation

Thierry VEJUX

Arrêté DH-2015-594 portant modification des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels, au Centre Hospitalier Intercommunal de la Bale de Somme (SAINT VALERY – RUE) pour l'exercice 2015

N° FINESS: 800 000 135
N° FINESS USLD: 800 009 425

Le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L.162-22-6, L.162-22-8, L.162-22-10, L.162-22-12 à L.162-22-15, L.174-1, L.174-1-1, L.174-5, L.174-6, D.162-6 à D.162-8, R.162-29-3, R.162-32 à R.162-32-4, R.162-42 à R.162-42-4 et R.174-2 ;

Vu le code de la santé publique, notamment les articles concernant l'organisation financière des établissements de santé publics L.6145-1 et suivants, R.6145-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 et notamment l'article 33 modifié ;

Vu la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 ;

Vu le décret n° 2007-46 du 10 janvier 2007 modifié, portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires), le code de la sécurité sociale (deuxième partie : décrets en Conseil d'Etat) et le code de l'action sociale et de la famille (partie réglementaire) ;

Vu le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 modifié, portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé, notamment l'article 4 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2015 portant attribution de fonctions de Directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Picardie à Monsieur Jean-Yves GRALL ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2006 pris pour l'application du A du V de l'article 33 de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2008 modifié, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article R. 174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 19 février 2015 relatif aux forfaits alloués aux établissements de santé mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ayant des activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ou ayant une activité d'hospitalisation à domicile ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2009 fixant les montants du forfait journalier hospitalier prévu à l'article L. 174-4 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2010 modifié, fixant les règles de calcul des tarifs plafonds et de mise en œuvre de la convergence tarifaire prévues à l'article L. 174-6 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 5 août 2013 fixant le modèle de suivi et d'analyse de l'exécution de l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2013 modifié pris pour l'application de l'article D. 162-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 février 2015 fixant pour l'année 2015 l'objectif des dépenses d'assurance maladie mentionné à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 février 2015 fixant pour l'année 2015 l'objectif des dépenses d'assurance maladie commun aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L. 162-22-9 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 février 2015 portant détermination pour 2015 de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-22-13 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2015 fixant pour l'année 2015 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2015 modifié fixant pour l'année 2015 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation ainsi que le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté DH-2015-87 du 12 mai 2015 portant fixation des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels, au Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme (SAINT VALERY – RUE) pour l'exercice 2015

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 ;

Vu la circulaire n°DGOS/R1/2015/140 du 22 avril 2015 relative à la campagne tarifaire et budgétaire 2015 des établissements de santé ;

Vu la circulaire n°DGOS/R1/2015/332 du 30 octobre 2015 relative à la campagne tarifaire et budgétaire 2015 des établissements de santé ;

Vu la décision du 1^{er} décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

Vu le CPOM de l'établissement ;

Considérant les engagements contractuels pris par l'établissement dans le cadre des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation qu'il exerce, des fiches annexées au présent arrêté détaillent et motivent les montants ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté DH-2015-87 du 12 mai 2015 portant fixation des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels au Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme (SAINT VALERY – RUE), pour l'année 2015, est modifié à l'article 2 du présent arrêté, comme suit.

Article 2 : DAF

Le montant de la dotation annuelle de financement mentionné à l'article L.174-1 du code de la sécurité sociale est fixé à 5 659 338 €, dont:

3 625 277 € au titre de la DAF SSR

DAF SSR R : 3 652 923 €

DAF SSR NR : - 27 646 €

2 034 061 € au titre de la DAF MCO R

Article 3 : USLD

Le forfait annuel de soins, mentionné à l'article L.174-5 du code de la sécurité sociale, relatif à l'activité de soins de longue durée, est fixé à 2 975 868 €.

Article 4 : Modalités de publication et de notification

Le présent arrêté sera notifié au représentant légal du Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme (SAINT VALERY – RUE), à la Caisse chargée du versement des ressources d'assurance maladie de l'établissement et au Pôle Etablissements-RFOS de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme. Il sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Picardie et sera consultable dans son intégralité sur le site internet de l'ARS de Picardie : <http://ars.picardie.sante.fr/Arretes.181104.0.html>.

Article 5 : Voies de recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai d'un mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

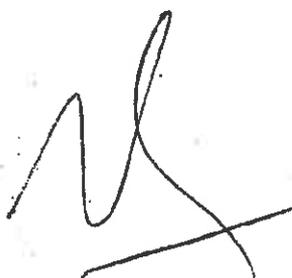
- 1) d'un recours gracieux auprès du Directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Picardie, sise 52 rue Daire 80037 Amiens cedex 01
- 2) d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
- 3) d'un recours contentieux devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale, cour administrative d'appel de Nancy, 6 rue du Haut Bourgeois, Case Officielle 50015 – 54035 Nancy Cedex.

Article 6 : Exécution

Le directeur de l'hospitalisation de l'agence régionale de santé de Picardie et le représentant légal de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 31 décembre 2015

Le Directeur Général par intérim



Le Directeur de l'hospitalisation

Thierry VEJUX

Arrêté DH-2015-596 portant modification des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels, à l'E.P.S.M.D de l'AISNE à PREMONTRE pour l'exercice 2015

N° FINESS: 020000295

Le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L.162-22-6, L.162-22-8, L.162-22-10, L.162-22-12 à L.162-22-15, L.174-1, L.174-1-1, L.174-5, L.174-6, D.162-6 à D.162-8, R.162-29-3, R.162-32 à R.162-32-4, R.162-42 à R.162-42-4 et R.174-2 ;

Vu le code de la santé publique, notamment les articles concernant l'organisation financière des établissements de santé publics L.6145-1 et suivants, R.6145-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 et notamment l'article 33 modifié ;

Vu la loi n°2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 ;

Vu le décret n° 2007-46 du 10 janvier 2007 modifié, portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires), le code de la sécurité sociale (deuxième partie : décrets en Conseil d'Etat) et le code de l'action sociale et de la famille (partie réglementaire) ;

Vu le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 modifié, portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé, notamment l'article 4 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2015 portant attribution des fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Picardie à Monsieur Jean-Yves GRALL ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2006 pris pour l'application du A du V de l'article 33 de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2008 modifié, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article R. 174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 19 février 2015 modifié, relatif aux forfaits alloués aux établissements de santé mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ayant des activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ou ayant une activité d'hospitalisation à domicile ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2009 fixant les montants du forfait journalier hospitalier prévu à l'article L. 174-4 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2010 modifié, fixant les règles de calcul des tarifs plafonds et de mise en œuvre de la convergence tarifaire prévues à l'article L.174-6 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 5 août 2013 fixant le modèle de suivi et d'analyse de l'exécution de l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L.162-22-6 de code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2013 modifié pris pour l'application de l'article D. 162-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 février 2015 fixant pour l'année 2015 l'objectif des dépenses d'assurance maladie mentionné à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 février 2015 fixant pour l'année 2015 l'objectif des dépenses d'assurance maladie commun aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L. 162-22-9 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 février 2015 portant détermination pour 2015 de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-22-13 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2015 fixant pour l'année 2015 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L.162-22-10 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2015 modifié, fixant pour l'année 2015, les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation ainsi que le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 ;

Vu la circulaire n° DGOS/R1/2015/140 du 22 avril 2015 relative à la campagne tarifaire et budgétaire 2015 des établissements de santé ;

Vu la circulaire n° DGOS/R1/2015/332 du 30 octobre 2015 relative à la campagne tarifaire et budgétaire 2015 des établissements de santé ;

Vu l'arrêté DH-2015-69 du 12 mai 2015 portant fixation des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels à l'E.P.S.M.D de l'AISNE à PREMONTRE pour l'exercice 2015 ;

Vu l'arrêté DH-2015-209 du 29 juin 2015 portant modification des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels à l'E.P.S.M.D de l'AISNE à PREMONTRE pour l'exercice 2015 ;

Vu l'arrêté DH-2015-372 du 05 novembre 2015 portant modification des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels à l'E.P.S.M.D de l'AISNE à PREMONTRE pour l'exercice 2015 ;

Vu l'arrêté DH-2015-403 du 24 novembre 2015 portant modification des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels, à l'E.P.S.M.D de l'AISNE à PREMONTRE pour l'exercice 2015 ;

Vu l'arrêté DH-2015-571 du 23 décembre 2015 portant modification des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels, à l'E.P.S.M.D de l'AISNE à PREMONTRE pour l'exercice 2015 ;

Vu la décision du 1^{er} décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

Vu le CPOM de l'établissement ;

Considérant les engagements contractuels pris par l'établissement dans le cadre des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation qu'il exerce, des fiches annexées au présent arrêté détaillent et motivent les montants ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté DH-2015-403 du 24 novembre 2015 portant modification du montant des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels à l'E.P.S.M.D de l'AISNE à PREMONTRE, pour l'année 2015, est modifié, à l'article 2 du présent arrêté, comme suit.

Article 2 : DAF

Le montant de la dotation annuelle de financement mentionné à l'article L.174-1 du code de la sécurité sociale est fixé à **65.844.697 €**, dont :

- ✓ en DAF PSY R : 64.730.700 €
- ✓ en DAF PSY NR : 1.113.997 €

Article 3 : Modalités de publication et de notification

Le présent arrêté sera notifié au représentant légal de l'E.P.S.M.D de l'AISNE à PREMONTRE, à la Caisse chargée du versement des ressources d'assurance maladie de l'établissement et au Pôle Etablissements-RFOS de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme. Il sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Picardie et sera consultable dans son intégralité sur le site internet de l'ARS de Picardie : <http://ars.picardie.sante.fr/Arretes.181104.0.html>.

Article 4: Voies de recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai d'un mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- 1) d'un recours gracieux auprès du Directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Picardie, sise 52 rue Daire 80037 Amiens cedex 01.
- 2) d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.
- 3) d'un recours contentieux devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale, cour administrative d'appel de Nancy, 6 rue du Haut Bourgeois, Case Officielle 50015 – 54035 Nancy Cedex.

Article 5 : Exécution

Le directeur de l'hospitalisation de l'agence régionale de santé de Picardie et le représentant légal de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 31 décembre 2015

Le Directeur Général par intérim


Le Directeur de l'hospitalisation
Thierry VEJUX

**Arrêté portant agrément des lieux de stage
pour les étudiants en troisième cycle des études spécialisées pharmaceutiques
et de biologie médicale de l'interrégion Nord - Ouest**

**Le directeur général de l'agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.6153-1 et R.6153-1 et suivants ;

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.633-1 et suivants, D.631-1 et suivants et D.633-1 et suivants et R.634-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2009-879 modifiée du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2012-257 du 22 février 2012 relatif à la commission d'interrégion du troisième cycle des études spécialisées pharmaceutiques et de biologie médicale ;

Vu le décret du 12 septembre 2013 portant nomination de M. Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2008 modifié réglementant les diplômes d'études spécialisées de pharmacie ;

Vu les avis du directeur de l'unité de formation et de recherche président la commission d'interrégion du troisième cycle des études spécialisées pharmaceutiques et de biologie médicale en vue de l'agrément des lieux de stages, et notamment ceux rendus le 3 décembre 2015 ;

ARRETE

Article 1 - Les lieux de stage des étudiants en troisième cycle des études spécialisées pharmaceutiques et de biologie médicale mentionnés sur les tableaux figurant en annexe du présent arrêté bénéficient d'un agrément pour la durée précisée sur le document.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} mai 2016.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 - Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nord-Pas-de-Calais.

Lille, le 24 DEC. 2015

Pour le directeur général
et par délégation

Le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins de l'Offre de soins


Eric POLLET

**SERVICES AGREES EN PHARMACIE
 ANNEE UNIVERSITAIRE 2015-2016 (semestre de mai)**

Etablissement	Chef de service	n° service	Intitulé du service	DES demandé	Validité agrément
faculté de médecine pôles recherche LILLE	DUHAMEL Alain	3420	EA 2694 santé publique : épidémiologie et qualité des soins	107 - innovation pharmaceutique et recherche	1 an
institut de biologie CNRS LILLE	DUBUISSON Jean	3424	laboratoire de virologie	107 - innovation pharmaceutique et recherche	1 an
Centre Oscar Lambret LILLE	DELBAY Stéphanie	3292	PUJ : pharmacie clinique onco. et dispensation nominative	108 - pharmacie clinique et dispensation	5 ans
Centre Oscar Lambret LILLE	DELBAY Stéphanie	539	pharmacie	110 - préparation et contrôles	1 an
CH MAUBEUGE	DE ZORZI William	2279	pharmacie	105 - pharmacie hospitalière	5 ans
CH MAUBEUGE	DE ZORZI William	2279	pharmacie	109 - économie de la santé et vigilances	1 an
CH MAUBEUGE	DE ZORZI William	2279	pharmacie	111 - stérilisation et dispositifs médicaux	1 an
CH BETHUNE	BECLIN Eddie	3380	unité hygiène hospitalière et lutte contre les infections nosocomiales	105 - pharmacie hospitalière	5 ans

**SERVICES AGREES EN BIOLOGIE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2015-2016 (semestre de mai)**

Etablissement	Chef de service	n° service	Intrus du service	DES demandé	Validité agrément
CH Saint Philibert LOMBE	DECOSTER Anne	3178	laboratoire de microbiologie	070 - bactériologie-virologie - niveau 1	5 ans
CH CALAIS	COCHE Delphine	3425	laboratoire central	075 - biologie polyvalente	5 ans

Direction de l'offre de soins
pôle de gestion des professionnels de santé et des personnels de direction
17/12/2015

**Arrêté portant agrément des lieux de stage et des praticiens maîtres de stage
pour les étudiants en troisième cycle des études médicales
de la région Nord-Pas-de-Calais**

**Le directeur général de l'agence régionale de santé Nord-Pas-de-Calais
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L 6153-1 et R 6153-1 et suivants ;

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L 632-1 et suivants et R 632-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2009-879 modifiée du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu les articles R 632-1 et suivants du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 12 septembre 2013 portant nomination de M. Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé du Nord-Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2010 portant compétence du directeur général de l'agence régionale de santé en matière d'organisation du troisième cycle des études médicales ;

Vu l'arrêté du 4 février 2011 relatif à la commission de subdivision et à la commission d'évaluation des besoins de formation du troisième cycle des études de médecine ;

Vu l'arrêté du 4 février 2011 relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales ;

Vu les avis de la commission de subdivision pour l'agrément des lieux de stage et des praticiens maîtres de stage pour les internes de médecine et notamment ceux rendus le 9 décembre 2015 ;

ARRETE

Article 1 - Les lieux de stage des étudiants en troisième cycle des études médicales et les praticiens maîtres de stage mentionnés sur le tableau figurant en annexe du présent arrêté bénéficient d'un agrément pour la durée précisée sur le tableau.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} mai 2016.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 - Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nord-Pas-de-Calais.

LILLE, le **24 DEC. 2015**

**Pour le directeur général
et par délégation**

Directeur Adjoint de la Direction de l'Offre de Soins



Eric POLLET

**SERVICES AGREES MEDECINE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2015-2016 (SEMESTRE MAI 2016)**

Etablissement	Chef de service	Service	n° service	DES - DESC demandés	Validité agrément
CH Arras	BAILLEUX Bernard	Service de gynécologie et d'obstétrique	419	médecine générale	1 an
CH Arras	BAILLEUX Bernard	Service de gynécologie et d'obstétrique	419	gynécologie obstétrique	1 an
CH Arras	DE BUTTET Michel	chirurgie orthopédique traumatologie - chirurgie infantile	425	DESCO chirurgie orthopédique et traumatologie	5 ans
EPSM Lille Métropole Armentières	BABA Nadia	Pôle 59G18 (Halluin, Quesnoy sur Deûle, Comines)	427	médecine générale	5 ans
EPSM Lille Métropole Armentières	BABA Nadia	Pôle 59G18 (Halluin, Quesnoy sur Deûle, Comines)	427	psychiatrie adulte	5 ans
EPSM Lille Métropole Armentières	ELVA Edvick	Secrétaire de psychiatrie générale - 59G20 (Lambertart, Louvroir, Lempire, St André et Valenciennes)	349	médecine générale	5 ans
EPSM Lille Métropole Armentières	GARCIN Vincent	59 103 - Halluin-Armentières-Tourcoing	435	DESC pédopsychiatrie	5 ans
EPSM Lille Métropole Armentières	ROELANDT Jean-Luc	centre collaborateur CHS en santé mentale	3340	santé publique	5 ans
EPSM des Flandres BAILLEUL	NOTADORNATO Laurent	Psychiatrie générale Secteur 59G05	582	médecine générale	5 ans
EPSM des Flandres BAILLEUL	SELLESLAGH Dominique	Pôle Psy - Secteur 59G03 - Dunkerque (Dunkerque - Wormhout)	373	médecine générale	1 an
EPSM des Flandres BAILLEUL	SELLESLAGH Dominique	Pôle Psy - Secteur 59G03 - Dunkerque (Dunkerque - Wormhout)	373	psychiatrie adulte	5 ans
CH Cambrai	ALRAYES Mohammad	Gynécologie obstétrique	148	médecine générale	5 ans
CH Cambrai	DIAOUI Tahar	Service de pédiatrie et néonatalogie	151	médecine générale	5 ans
CH Denain	DZEING-ELLA Amaury	Médecine polyvalente - Médecine infantile - Maladies infectieuses	2025	médecine générale	1 an
CH Denain	DZEING-ELLA Amaury	Médecine polyvalente - Médecine interne - Maladies infectieuses	2025	DESCO pathologies infectieuses et tropicales	1 an
CH Denain	FALCE Patrick	Gynécologie obstétrique	257	gynécologie obstétrique	5 ans
CH Denain	REYNAERT Jean-Christophe	Urgences	2053	médecine générale	1 an
CH Douai	KHABCHOUK Kamel	chirurgie urologique	3189	DESCO chirurgie urologique	5 ans

Établissement	Chef de service	Service	n° service	DES - DESC demandés	Validité agrément
CH Douai	COLBEAUX Christian	Centre de soins, d'accompagnement et de prévention	2891	psychiatrie adulte	5 ans
CH Douai	COPPIN Thierry	chirurgie vasculaire	3200	DESC chirurgie vasculaire	1 an
CH Douai	GERARD Tatiana	anesthésie-réanimation	6	anesthésie-réanimation	1 an
CH Douai	GHADI Ahmad	Gynécologie obstétrique	4	gynécologie obstétrique	5 ans
CH Douai	RAMDANE Ahmed	radiodiagnostic	545	radiodiagnostic - imagerie médicale	1 an
CH Dunkerque	AMARAVAN AGT	chir. viscérale, vasculaire et thoracique	278	gynécologie obstétrique	5 ans
CH Dunkerque	AMARAVAN AGT	chir. viscérale, vasculaire et thoracique	278	DESC chirurgie viscérale et digestive	5 ans
CH Dunkerque	BLANCKAERT Dominique	Féd. Ped. Médecine Ado (Dunkerque) et Neonat (Grande Synthe)	262	médecine générale	5 ans
CH Dunkerque	BLANCKAERT Dominique	Féd. Ped. Médecine Ado (Dunkerque) et Neonat (Grande Synthe)	262	pédiatrie	5 ans
CH Dunkerque	BLANCKAERT Dominique	Féd. Ped. Médecine Ado (Dunkerque) et Neonat (Grande Synthe)	262	DESC pédocopsychiatrie	5 ans
CH Dunkerque	BOODHUN Rishi	Gynécologie obstétrique	263	gynécologie obstétrique	1 an
CH Dunkerque	DUDEK Pascale	Centre de planification	2372	médecine générale	5 ans
CH Dunkerque	PIGNON Jean-Michel	Hématologie maladies du sang	2301	médecine générale	1 an
CH Dunkerque	PIGNON Jean-Michel	Médecine interne et hématologie	2301	nématologie maladies du sang	1 an
CH Dunkerque	PIGNOIR Jean-Michel	Médecine interne et hématologie	2301	hématologie oncog hémato	1 an
EPS Felleures-Lessies	CHARLEYS Gilles	Rééducation	3079	médecine physique et réadaptation	1 an
CH Fournies	MORAWSKI Piotr	psychiatrie générale 59 G 41	3004	psychiatrie adulte	1 an
CH Fournies	ZANOU Daniel	Service d'urgences	3004	médecine générale	5 ans
service de santé au travail de la vallée de la Lys (SINULIP; Haluro)	MOREL Hervé	service de santé au travail	3428	médecine du travail	1 an
EPS La Bassée	DELAITRE SYLVIE	SSR des affections de l'appareil locomoteur	3317	médecine physique et réadaptation	1 an
EPS La Bassée	MAUJGOULOS Xavier	SSR pédiatrique	3418	médecine physique et réadaptation	1 an

Etablissement	Chef de service	Service	n° service	DES - DESC demandés	Validité agrément
CH Le Cateau-Cambrésis	VANDERPOTTE Vincent	adiactologie "le lionn"	3110	DESC adictologie	5 ans
Centre Oscar Lambret Lille	ADENIS Antoine	Unité intégrée de recherche clinique (UIRC)	3423	oncologie hématologie opt 32	5 ans
Centre Oscar Lambret Lille	BONNETIERRE Jacques	département de oncologie onco médicale	126	gynécologie médicale	5 ans
Centre Oscar Lambret Lille	GAUTHIER Hélène	Unité de médecine nucléaire	126	médecine nucléaire	5 ans
CHRU Lille	FONTAINE Pierre	Endocrinologie - Diabétologie - Obésité	193	Endocrinologie - Diabétologie - Maladies métaboliques	5 ans
CHRU Lille	HACHULLA E. / PATRON P Y	Médecine interne Humez	3058	Médecine interne	5 ans
CHRU Lille	HEDOUIN Valéry	UHS (unité d'hospitalisation sécurisée infirmière)	3421	médecine interne	1 an
CHRU Lille	SEMAH Franck	Médecine nucléaire - imagerie fonctionnelle	96	Endocrinologie - Diabétologie - Maladies métaboliques	5 ans
CHRU Lille	SEMAH Franck	Médecine nucléaire - imagerie fonctionnelle	96	médecine nucléaire	5 ans
Planning Familial de la Métropole Lilloise	BONTE Annald	Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF Lille)	3191	médecine générale	5 ans
Hôpital Saint Vincent de Paul Lille	DELERUE-DANIEL Marie	Unité de soins palliatifs	2541	médecine générale	5 ans
Hôpital Saint Vincent de Paul Lille	DELERUE-DANIEL Marie	Unité de soins palliatifs	2541	DESC médecine de la douleur et palliative	5 ans
Hôpital Saint Vincent de Paul Lille	DUCCIN Adeline	psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	2964	psychiatrie adulte	5 ans
Hôpital Saint Vincent de Paul Lille	DUCCIN Adeline	psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	2964	DESC psychiatrie	1 an
Hôpital Saint Vincent de Paul Lille	SCUDEMAND Sylvain	Services de court séjour généraliste	3201	médecine générale	1 an
Hôpital Saint Vincent de Paul Lille	SCUDEMAND Sylvain	Service de court séjour généraliste	3201	DESC généraliste	1 an
Fédération de recherche en santé mentale Lille	DANIEL Thierry	Fédération de recherche en santé mentale Lille	3209	psychiatrie adulte	1 an
Fédération de recherche en santé mentale Lille	DANIEL Thierry	Fédération de recherche en santé mentale Lille	3209	santé publique	5 ans
MGEX Lille	MAZAS Olivier	centre de santé mentale MGEX hôpital cc pour CATTP consultation	751	psychiatrie adulte	5 ans
MGEX Lille	MEENS Brigitte	recroral	3329	santé publique	1 an
ARS Nord-Pas-de-Calais Lille	DEFEBVRE Marguerite-Marie	OSEE - unité de projet régional de santé	3422	santé publique	1 an

Etablissement	Chef de service	Service	n° service	DES - DESC demandés	Validité agrément
CH Saint Philibert Lomme	CHARANI Charles	HAD - Hospitalisation à domicile SYNERGIE	3349	médecine générale	5 ans
CH Saint Philibert Lomme	DELECLUSE Philippe	Pneumologie	382	médecine générale	5 ans
CH Saint Philibert Lomme	DELECLUSE Philippe	Pneumologie	388	Pneumologie	5 ans
CH Saint Philibert Lomme	GERMAIN-ALONSO Maryse	département d'information médicale	3214	santé publique	1 an
CH Saint Philibert Lomme	MAUROY Brigitte	département d'urologie	363	DESCO chirurgie urologique	5 ans
clinique Lauchemont Looz	KOCHMAN Frédéric	hospitalisation complète	3300	psychiatrie adulte	5 ans
CH Maubeuge	DEWITTE Carole	Médecine polyvalente - Pneumologie	3367	médecine générale	5 ans
CH Maubeuge	HUBERT Didier	service de gynécologie d'obstétrique	305	gynécologie obstétrique	5 ans
CH Roubaix	ABDEL-WAHAB Omar	chirurgie reconstructrice et esthétique	3416	DESCO chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	1 an
CH Roubaix	GOESENCE Carole	Urgences SMUR	17	DESC de Médecine d'urgence	5 ans
CH Roubaix	GUINCESTRE Thomas	Néphrologie hémodyalyse	18	médecine générale	5 ans
CH Roubaix	GUINCESTRE Thomas	Néphrologie hémodyalyse	16	néphrologie	5 ans
CH Roubaix	HERBECQ Patrick	Réanimation polyvalente	132	anesthésie-réanimation	5 ans
CH Roubaix	HERBECQ Patrick	Réanimation polyvalente	132	DESCO réanimation	1 an
CH Roubaix	HERBECQ Patrick	Réanimation polyvalente	132	DESC de Médecine d'urgence	5 ans
CH Roubaix	LE GOEFF Françoise(CRAZI) (Géraldine)	Pavillon Paul Galle (gynécologie obstétrique)	29	médecine générale	5 ans
CH Roubaix	LE GOEFF Françoise(CRAZI) (Géraldine)	Pavillon Paul Galle (gynécologie obstétrique)	29	gynécologie obstétrique	1 an
CH Roubaix	MARIETTE Sylvie	néonatalogie	133	pédiatrie	5 ans
CH Roubaix	MARIETTE Sylvie	néonatalogie	133	DESC néonatalogie	5 ans
CH Roubaix	RAS Emmanuelle	anesthésie-réanimation	550	anesthésie-réanimation	5 ans
CH Roubaix	SALARI Reza	chirurgie vasculaire	3000	DESCO chirurgie vasculaire	1 an

Etablissement	Chef de service	Service	n° service	DES - DESC demandés	Validité agrément
CH Roubaix	VERA Laurent	Pôle de Santé	131	médecine générale	1 an
CH Roubaix	VERA Laurent	Pôle de gériatrie	131	DESC gériatrie	1 an
CH Saint Amant les Eaux	NIJENS Mathie	Secteur 58 G 29	3413	psychiatrie adulte	1 an
EPSM de l'Agglomération Lilloise Saint-André	BARTOLETTI Philippe	Secteur 59G23 - Site Lommelet - St-André	367	médecine générale	1 an
EPSM de l'Agglomération Lilloise Saint-André	BARTOLETTI Philippe	Secteur 59G23 - Site Lommelet - St-André	367	psychiatrie adulte	5 ans
EPSM de l'Agglomération Lilloise Saint-André	VAN-NEDERVELDE Catherine	Secteur 59G14 - Site Lucien Bornet à Roubaix	350	médecine générale	1 an
EPSM de l'Agglomération Lilloise Saint-André	VAN-NEDERVELDE Catherine	Secteur 59G14 - Site Lucien Bornet à Roubaix	350	psychiatrie adulte	5 ans
EPSM de l'Agglomération Lilloise Saint-André	VOSSGIE Veronique	Secteur 59T01 - Pôle addictologie - Site Lommelet - St-André	2097	médecine générale	1 an
EPSM de l'Agglomération Lilloise Saint-André	VOSSGIE Veronique	Secteur 59T01 - Pôle addictologie - Site Lommelet - St-André	2087	psychiatrie adulte	5 ans
EPSM de l'Agglomération Lilloise Saint-Antoine	VOSSGIE Veronique	Secteur 59T01 - Pôle addictologie - Site Lommelet - St-André	2087	DESC addictologie	1 an
CH Souain	DUMOUSSEAU Thery	stomatologie et chirurgie maxillo-faciale	3103	DESC chirurgie maxillo-faciale	1 an
CH Samain	KHALDI Mohamed	Médecine générale	3024	médecine générale	5 ans
CH Tourcoing	BAUDLOT Isabelle	soins de suite	170	DESC gériatrie	5 ans
CH Tourcoing	DECOUX Eric	Cardiologie, maladies vasculaires	167	Cardiologie, maladies vasculaires	5 ans
CH Tourcoing	DUBARDIN Sophie	Médecine	3408	médecine générale	5 ans
CH Tourcoing	GALLOUJ Karim	SSR Polyvalents	3411	médecine générale	1 an
CH Tourcoing	JAMBON Anne-Claire	Gynécologie obstétrique	175	médecine générale	1 an
CH Tourcoing	JAMBON Anne-Claire	Gynécologie obstétrique	175	gynécologie obstétrique	1 an
CH Tourcoing	MUSSOUDI Hazine	Urgences SMUR	2065	DESC de Médecine d'Urgence	5 ans
CH Tourcoing	OLIVE David	anesthésie réanimation chirurgicale	179	anesthésie-réanimation	5 ans
CH Tourcoing	SPINGSI Laura	Unité d'addictologie	3414	DESC addictologie	1 an

Etablissement	Chef de service	Service	n° service	DES - DESC demandés	Validité agrément
CH Tournon	TALBODEC Nathalie	Service d'hépatologie Gastro-entérologie	3409	médecine générale	1 an
CH Tournon	TALBODEC Nathalie	Service d'hépatologie Gastro-entérologie	3409	Gastro-entérologie et hépatologie	1 an
CH Valenciennes	AMIST Sébastien	chirurgie vasculaire	3162	DESCQ chirurgie vasculaire	1 an
CH Valenciennes	BILLAR Thierry	neurophysiologie clinique	3419	neurologie	1 an
CH Valenciennes	CARPENTIER Sébastien	SSR locomoteur	113	médecine physique et réadaptation	1 an
CH Valenciennes	CUIGNET Philippe	imagerie médicale	673	radiodiagnostic - imagerie médicale	5 ans
CH Valenciennes	CUIGNET Philippe	imagerie médicale	673	DESC médecine vasculaire	1 an
CH Valenciennes	DOREY François	Endocrinologie - Diabétologie - Obésité	116	médecine générale	1 an
CH Valenciennes	DOREY François	Endocrinologie - Diabétologie - Obésité	116	Endocrinologie - Diabétologie - Maladies métaboliques	1 an
CH Valenciennes	ELBEKI Nabli	Réanimation polyvalente	36	médecine générale	1 an
CH Valenciennes	ELBEKI Nabli	Réanimation polyvalente	36	DESC de Médecine d'urgence	5 ans
CH Valenciennes	ELBEKI Nabli	Réanimation polyvalente	36	anesthésie-réanimation	5 ans
CH Valenciennes	ELBEKI Nabli	Réanimation polyvalente	36	DESCQ réanimation	1 an
CH Valenciennes	ETTARHAR Nicolas Kader	service de maladies infectieuses et tropicales	3378	DESC pathologies infectieuses et tropicales	5 ans
CH Valenciennes	LAURIER Eric	unité médico-judiciaire	2919	DESC médecine légale	1 an
CH Valenciennes	PEVET Philippe	Unité de soins palliatifs	3310	médecine générale	5 ans
CH Valenciennes	SORIOT-THOMAS Sandrine	Centre d'évaluation et de traitement de la douleur	3111	médecine générale	1 an
CH Valenciennes	SORIOT-THOMAS Sandrine	Centre d'évaluation et de traitement de la douleur	3111	DESC médecine de la douleur et palliative	1 an
CH Valenciennes	VRIGNEAUD Laurence	néphrologie, médecine interne et vasculaire	119	DESC allergologie et immunologie clinique	5 ans
CH Valenciennes	WCELFFLE Didier	chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	3153	DESCQ chirurgie vasculaire et digestive	1 an
Clinique Tessier Valenciennes	CAPARROS Didier	pneumo-phtisiologie	38	Pneumologie	5 ans

Etablissement	Chef de service	Service	n° service	DES - DESC demandés	Validité agrément
clinique des 4 cantons Villeneuve d'Ascq	FOSSAERT Arnaud	soins - études - réadaptation FSEF - orientation psychiatrique	3305	psychiatrie adulte	1 an
clinique des 4 cantons Villeneuve d'Ascq	FOSSAERT Arnaud	soins - études - réadaptation FSEF - orientation psychiatrique	3305	DESC pédiopsychiatrie	1 an
DRSM Nord-Pas-de-Calais-Picardie Villeneuve d'Ascq	CHERRER Claude	EMR CARSAT Villeneuve d'Ascq	733	santé publique	1 an
CH Arras	BOUINET Agnès	chirurgie reconstructrice et esthétique	3416	DESCO chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	1 an
CH Arras	DEBRECO Sophie	Court séjour gériatrique	3146	médecine générale	1 an
CH Arras	PEREIRA Audrey	Gynécologie obstétrique	5412	gynécologie obstétrique	1 an
Conseil Général du Pas-de-Calais - Service D.P.M.I. à Arras	SCHMITT Marie-Odile (intérim)	PMI du Pas-de-Calais	3381	médecine générale	1 an
CH Bethune	BART Frédéric	Pneumologie	156	Pneumologie	5 ans
CH Béthune	VALLA Fabienne	Gynécologie obstétrique	161	gynécologie médicale	5 ans
CH Boulogne-sur-Mer	AMICO Salvatore	médecine nucléaire	3417	médecine nucléaire	1 an
CH Boulogne-sur-Mer	BATAILLE Pierre	Médecine générale et néphrologie et dialyse	455	médecine générale	5 ans
CH Boulogne-sur-Mer	GRODET Hubert	chirurgie orthopédique et traumatologique	475	DESCO chirurgie orthopédique et traumatologique	5 ans
CH Boulogne-sur-Mer	LEPAGE Marie	Médecine Endocrinologie - Diabétologie	452	médecine générale	5 ans
CH Boulogne-sur-Mer	LERAT Anne-SICOT Jérôme	département d'information médicale	3422	santé publique	1 an
CH Calais	BECARD Margaux	Maternité - Gynécologie obstétrique - Niveau III - Planification	474	médecine générale	5 ans
CH Calais	SECARD Margaux	Maternité - Gynécologie obstétrique - Niveau III - Planification	474	gynécologie obstétrique	5 ans
CH Calais	MCUGHEY Florence	PMI santé publique	3097	santé publique	1 an
CH Henri Reymont	RIEHL Valentine	psychiatrie et santé mentale	235	psychiatrie adulte	5 ans
Polyclinique de Riarrumont à Levin (Groupe AHNAC)	DEDEIRE Rose Marie	Court séjour gériatrique et soins de suite	3410	médecine générale	1 an
Polyclinique de Riarrumont à Levin (Groupe AHNAC)	DEDEIRE Rose Marie	Court séjour gériatrique et soins de suite	3410	DESCO gériatrie	1 an
CH arrondissement de Saint-Omer	CACCIAPALLE Flavien	unité ORL - services chirurgie générale et digestive	3373	DESCO chirurgie viscérale et digestive	5 ans

Etablissement	Chef de service	Service	n° service	DES - DESC demandés	Validité agrément
CH arrondissement de Saint-Omer	FRANCK Cécile	Unité de soins palliatifs	3375	médecine générale	5 ans
CH arrondissement de Saint-Omer	FRANCK Cécile	Unité de soins palliatifs	3375	DESC médecine de la douleur et palliative	1 an
CH arrondissement de Saint-Omer	GALLAND Claude	réanimation médicale	450	anesthésie-réanimation	1 an
CH arrondissement de Saint-Omer	KHODR Ziad	Urgences SMUR	676	DESC de Médecine d'Urgences	5 ans
CH arrondissement de Saint-Omer	KUNTZBURGER Laurent	Service de soins de suite et réadaptation	2505	médecine générale	1 an
CH arrondissement de Saint-Omer	HARCHAQUI Sid-Ahmed	service anesthésie-réanimation	2079	anesthésie-réanimation	1 an
CH arrondissement de Saint-Omer	LEROY SERRA Martine	Service d'addictologie	2946	médecine générale	1 an
CH arrondissement de Saint-Omer	LEROY SERRA Martine	Service d'addictologie	2946	DESC addictologie	1 an
CH arrondissement de Saint-Omer	MONTREUIL Ghislain	service de médecine interne et endocrinologie	446	Endocrinologie - Diabétologie - Maladies métaboliques	5 ans
CH arrondissement de Saint-Omer	MONTREUIL Ghislain	service de médecine interne et endocrinologie	445	Médecine interne	5 ans
CH arrondissement de Saint-Omer	POFINEAU Christophe	médecine physique et de réadaptation	444	DESC médecine du sport	5 ans
CH Arrondissement de Saint-Omer	POUCHAIN Gérard	Service de gastro-entérologie et hépatologie	2883	médecine générale	1 an
CH Arrondissement de Saint-Omer	POUCHAIN Gérard	Service de gastro-entérologie et hépatologie	2883	Gastro-entérologie et hépatologie	1 an
EPSM Val de Lys Artois SAINT VENANT	PEQUIGNOT Shuno	psy Saint Omer	563	DESC addictologie	5 ans

**PRATICIENS MAÎTRES DE STAGES AGRÉÉS
 EN VUE DE L'ACCUEIL DES INTERNES DE MÉDECINE GÉNÉRALE
 ANNÉE UNIVERSITAIRE 2015-2016 (SEMESTRE MAI 2016)**

NOM	Prénoms	Commune	Zone de proximité	N° RPPS	Validité agrément
LILLE ÉTAT					
BARAN	Jan, Zbigniew	Wattrelos	Roubaix-Tourcoing	10100472546	1 an
BENKIRANE	Sofia, Aïce	Valenciennes	Le Valenciennois	10100289163	1 an
BLONDIAUX	Guillaume, Ludovic	Rumilly en Cambrésis	Le Cambrésis	10002257599	1 an
BOCQUET	Hugues, Franck, Paul	Lumbres	L'Audomarois	10002305489	1 an
BUYCK	Alexis, Marc, René	Tatinghem	L'Audomarois	10004392576	1 an
CAPELLE	Robert	Bertry	Le Cambrésis	10002216620	1 an
CAUX	Olivier, Gabriel	Marcoing	Le Cambrésis	10004026075	1 an
DE L'HAMAIDE	Thomas, Guillaume, Marie	Aubigny-en-Artois	L'Artois - Ternois	10004418421	1 an
DELOBEL	Sebastien, Jarry, Jose	Hondschoote	Le Dunkerquois	1002290251	5 ans

NOM	Prénoms	Commune	Zone de proximité	N° RPPS	Validité agrément
DEIMORY	Bertrand, Ghislain, Mane	Armentières	Lille	10002233491	1 an
DERCOURT	Benoît, Yves, Guy	Mouille	L'Audomerois	10003901387	1 an
DUFLOS-PETIT	Fabienne, Marie-Louise	Croisilles	L'Artois - Ternois	10002252525	5 ans
DURIEZ	Sylvain, Christophe, Yves	Mons-en-Févéle	Le Couvaisis	10005185189	1 an
FOURNIER	Arnaud, Maurice, Auguste	La Cappelle les Boulogne	Le Bouloonnais	10002308244	5 ans
GIAGNORIO	Pierre, Jean	Armentières	Lille	10002254786	1 an
HAWKINS-BERTHELOOT	Laurence, Paulette, Chantal	Le Madeleine	Lille	10002243474	5 ans
ISAERT	Olivier, Gérard, Edmond	Aulnoy lez Valenciennes	Le Valenciennais	10100259133	1 an
JABRAN	Jamal, Eddine	Tourcoing	Roubaix-Tourcoing	10002256558	1 an
LEGRAND-DUFOUR	Delphine, Jacqueline	Masnières	Le Cambrésis	10005059554	1 an
LOEZ	François	Haubourdin	Lille	10100094852	5 ans
MARCUS	Julie	Rumilly en Cambésis	Le Cambrésis	10100358042	1 an
NDJIKI-NYA	Carine	Jéumont	Sambre Avesnois	10002304003	1 an
POLLART	Yann	Mencourt	Lens - Hénin	10002313012	5 ans

NOM	Prénoms	Commune	Zone de proximité	N° RPPS	Validité agrément
SERRON	Guillaume, Jean, Maurice	Wimereux	Le Boulonnais	10100071363	5 ans
LA CATHO					
BIYA	Lucas	Roubaix	Roubaix-Tourcoing	10002256229	5 ans
BOUDARD-JAMART	Valérie	Sainghin-en-Weppes	Lille	10002297520	5 ans
BOUYACOLIB	Abdelhamil	Lille	Lille	10001419190	5 ans
CASTANET	Yannick	Lambertart	Lille	10002294543	5 ans
COCQUEREZ-LESAGE	Valérie, Suzanne, Renée	Sainghin-en-Weppes	Lille	10002292745	5 ans
COUSTENOBLE	Bruno, Jean-Michel	Sainghin-en-Weppes	Lille	10002258050	5 ans
DELOBELLE-DANIAU	Valérie	Haubourdin	Lille	10002255617	5 ans
HAVEZ-RODRIGO	Maryvonne	Villeneuve d'Ascq	Lille	10004989017	5 ans
LAGACHE-DUVAL	Dominique	Sainghin-en-Weppes	Lille	10002290723	5 ans
LEYS	Jean François	Sainghin-en-Weppes	Lille	10002236973	5 ans
LUBREZ	Raphaël	Sainghin-en-Weppes	Lille	10002310638	5 ans
LUCAS	Stéphane	Lille	Lille	10004980974	5 ans

NOM	Prénoms	Commune	Zone de proximité	N° RPPS	Validité agrément
PLATEL	Jean-Philippe, Marie	Roubaix	Roubaix-Tourcoing	10002244589	5 ans

Direction de l'Offre de Soins
 Pôle Gestion des Professionnels de santé et des
 Personnels de Direction
 17/12/2015



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service milieux et
ressources naturelles

Division Délégation de
Bassin

**Arrêté modificatif portant nomination des membres
du Comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Artois-Picardie**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L 211-1, L430-1, L 433-3 et L 436-11 ;
R436-49 à R436-54 ;

Vu le décret n°94-157 du 16 février 1994 relatif à la pêche des poissons appartenant aux
espèces vivant alternativement dans les eaux douces et dans les eaux salées ;

Vu le décret du 31 juillet 2014, nommant monsieur Jean-François CORDET, en qualité de
préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet du Nord, préfet de zone ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 juin 1994 modifié fixant la composition des comités de gestion
des poissons migrateurs, et notamment son article 1, paragraphe 1 ;

Vu la circulaire du Ministère de l'environnement et du ministère de l'Agriculture et de la pêche en
date du 2 septembre 1994 relative aux comités de gestion des poissons migrateurs ;

Vu l'arrêté portant nomination des membres du comité de gestion

Vu la désignation de madame LEVEUGLE Emmanuelle par le conseil départemental du Pas-de-
Calais lors de sa réunion du 23 et 24 avril 2015 ;

Vu la désignation de monsieur Laurent SOMON par le conseil départemental de la Somme lors
de sa réunion du 24 juin 2015 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du
Nord-Pas-de-Calais, délégué de bassin;

ARRÊTE

Article 1er – L'arrêté portant nomination des membres du Comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Artois-Picardie du 23 septembre 2014 est modifié pour ce qui concerne les représentants des collectivités territoriales composant le comité de gestion pour les poissons migrateurs du bassin Artois-Picardie est modifié.

La nouvelle composition pour ce qui concerne le 6° de l'article 1^{er} est la suivante :

6° Représentants des collectivités territoriales :

Conseillers généraux :

Mme Emmanuelle LEVEUGLE, conseillère départementale du Pas-de-Calais
M. Laurent SOMON, conseiller départemental de la Somme

Conseillers régionaux (inchangé) :

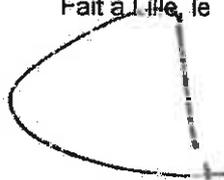
Mme Janine PETIT, conseillère régionale du Nord Pas-de-Calais
M. François VEILLERETTE, conseiller régional de Picardie

Article 2 - Les membres du Comité de gestion des poissons migrateurs autres que les représentants de l'État ou de ses établissements publics sont nommés pour une durée de cinq ans. Leur mandat est renouvelable.

Article 4 - Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord-Pas-de-Calais, délégué du bassin Artois-Picardie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des préfectures de région Nord – Pas-de-Calais et Picardie.

Fait à Lille, le

24 DEC. 2015



Jean-François CORDET



PREFECTURE DE LA REGION NORD - PAS-DE-CALAIS PICARDIE

DECISION DIRECCTE NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE UR OS 2016 - 02

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE de Monsieur Jean-François BÉNEVISE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord - Pas-de-Calais Picardie dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Jean-François CORDET, Prefet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État et marchés publics,

LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE,

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée, relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions notamment son article 34 ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001, modifiée, relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012, portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;

Vu le décret du 17 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Jean-François CORDET en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économique et financier ;

Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de monsieur Jean François BENEVISE en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie ;

Vu la circulaire DB DF-MGFE 13-3242 du 4 décembre 2013 du Ministre de l'Economie et des Finances relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services placés sous son autorité.

Vu la décision n° 30 du Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013,

Vu la décision du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social du 13 janvier 2014 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles du programme 111 « amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail ».

Vu la décision du 17 février 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables du budget opérationnel (RBOP) du programme P102 « accès et retour à l'emploi » pour les services placés sous son autorité.

Vu la décision du 17 février 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables du budget opérationnel (RBOP) du programme P103 « accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques » pour les services placés sous son autorité.

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 portant délégation de signature relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à monsieur Jean François BENEVISE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

DECIDE

Article 1^{er} – Subdélégation de signature est donnée à effet de recevoir, répartir les crédits et de procéder à des réajustements de répartition en cours d'exercice budgétaire selon les modalités définies dans l'arrêté susvisé portant délégation de signature au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie en sa qualité de responsable ou responsable délégué de budgets opérationnels de programmes régionaux pour les BOP 102, 103, 111, 134. à :

- Madame Pascale PICCINELLI, directrice du travail ;
- Monsieur Jean-Louis MIOUET, chef de service régional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;
- Madame Brigitte KARSENTI, directrice du travail ;

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean François BENEVISE, subdélégation de signature est donnée à effet de recevoir, répartir les crédits et de procéder à des réajustements de répartition en cours d'exercice budgétaire selon les modalités définies dans l'arrêté susvisé portant délégation de signature au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie en sa qualité de responsable ou responsable délégué de budgets opérationnels de programmes à :

- Monsieur François TILLOU, directeur du travail pour le BOP 102,
- Monsieur Michel MARBAIX, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des Mines pour le BOP 103.

Article 3 : Les réajustements dont le montant est supérieur à 10 % du budget régional pour les programmes susvisés à l'article 1 sont soumis à l'avis de Monsieur le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, Préfet du Nord.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat, selon les modalités définies dans l'arrêté susvisé portant délégation de signature au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi de la région Nord-Pas-de-Calais :

- en qualité de responsable d'unité opérationnelle pour les programmes visés à l'article 1 et des missions suivantes (titre 2 et 6), et sur les titres 2, 3, 5 et 8 des BOP nationaux relevant des programmes 102, 103, 111, 134, 155, 223, 305, 788 ;
- en qualité de responsable de centre prescripteur pour la programme 333 titre 3 et 5 action 2 ;
- en qualité de responsable de centre prescripteur pour la programme 300 titre 3 et 5 à ;

- Madame Pascale PICCINELLI, directrice du travail,
- Monsieur Jean-Louis MIQUEL, chef de service régional de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes,
- Madame Brigitte KARSENTI, directrice du travail,
- Monsieur Bruno DROLEZ, directeur du travail,
- Monsieur Marc PILLOT, directeur du travail,
- Monsieur Olivier BAVIERE, directeur du travail,
- Madame Marie DUPORGE-HABBOUCHE, directrice du travail,
- Monsieur Marc PILLOT, directeur du travail,
- Monsieur Francis-Henri PREVOST, directeur du travail,
- Monsieur Dominique YDEE, directeur du travail,

Article 5 : Subdélégation est donnée sur les crédits relevant du programme technique 2007-2013 et 2014-2020 « fonds social européen » à :

- Madame Pascale PICCINELLI, directrice du travail
- Monsieur François TILLOL, directeur du travail
- Monsieur Jean-Louis MIQUEL, chef de service régional de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes,
- Brigitte KARSENTI, directrice du travail.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale PICCINELLI, le directeur régional des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nord-Pas-de-Calais donne subdélégation pour procéder à l'ordonnancement secondaire pour les missions du secrétariat général à :

- Monsieur Michel KUSPER, inspecteur du travail,
- Madame Sandrine LEFEVRE, directrice adjointe du travail.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis MIQUEL, le directeur régional des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nord-Pas-de-Calais donne subdélégation pour procéder à l'ordonnancement secondaire pour les missions du pôle Concurrence, Consommation et répression des fraudes, dans la limite de leurs attributions à :

- Monsieur Jean-Pierre GREVEZ, directeur départemental de la concurrence, consommation et répression des fraudes
- Monsieur Jean-Jacques COUSIN, directeur départemental de la concurrence, consommation et répression des fraudes
- Monsieur Jean-Michel MIROIR, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines,

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean François BENEVISE, subdélégation est donnée pour procéder à l'ordonnancement secondaire pour les missions du pôle Entreprises, Economie, Emploi, dans la limite de leurs attributions à :

- Monsieur François TILLOL, directeur du travail
- Monsieur Michel MARBAIX, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des Mines,

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno DROLEZ, le directeur régional des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nord-Pas-de-Calais donne subdélégation pour procéder à l'ordonnancement secondaire pour les missions de l'Unité départementale Nord-Lille, dans la limite de leurs attributions à :

- Madame Nadia BELGACEM, directrice du travail,
- Monsieur Florent FRAMERY, directeur du travail,
- Monsieur Jean-Philippe DUPLAY, directeur adjoint du travail,

- Isabelle BARTHELEMY, directrice adjointe du travail,
- Madame Carmen RIVAS, directrice adjointe du travail,
- Monsieur Pierre LE FLOCH, attaché principal d'administration de l'Etat,
- Madame Anne DELORY, inspectrice du travail,
- Monsieur Mohamed REKHAIL, inspecteur du travail.

Article 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc PILLOT, le directeur régional des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nord-Pas-de-Calais donne subdélégation pour procéder à l'ordonnancement secondaire pour les missions de l'Unité territoriale Nord-Valenciennoises, dans la limite de leurs attributions à :

- Monsieur Jacques TESTA, directeur du travail,
- Madame Isabelle FAJFROWSKI, directrice adjointe du travail ;
- Monsieur Patrick DESCAMPS, Directeur adjoint du travail,
- Madame Camille BELLOIS, directrice adjointe du travail,
- Monsieur Hugues VERSAEVEL, attaché d'administration des affaires sociales ;

Article 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Olivier BAVIERE, le directeur régional des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nord-Pas-de-Calais donne subdélégation pour procéder à l'ordonnancement secondaire pour les missions de l'Unité territoriale du Pas-de-Calais, dans la limite de leurs attributions à :

- Madame Severine TONUS, directrice adjointe du travail,
- Madame Nadine DYBSKI, directrice adjointe du travail,
- Madame Françoise LAFAGE, directrice adjointe du travail,
- Monsieur Dominique LECOURT, directeur adjoint du travail,
- Madame Josiane BRET, Attachée d'Administration de l'Etat hors classe,

Article 12 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis-Henri PREVOST, le directeur régional des entreprises de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie donne subdélégation pour les missions de l'Unité territoriale de l'Aisne, dans la limite de leurs attributions à :

- Monsieur Mustafa METARFI, attaché principal de l'administration de l'Etat,
- Monsieur Luc SOHET, directeur adjoint du travail,
- Monsieur Jean-Claude LEMAIRE, directeur adjoint du travail,
- Monsieur Olivier MIGUET, inspecteur du travail,
- Madame Nathalie LENOTTE, inspectrice du travail.

Article 13 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie DUPORGE HABBOUCHE, le directeur régional des entreprises de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie donne subdélégation pour les missions de l'Unité territoriale de l'Oise, dans la limite de leurs attributions à :

- Madame Nathalie DROUIN, inspectrice du travail,

Article 14 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique YDEE, le directeur régional des entreprises de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie donne subdélégation pour les missions de l'Unité territoriale de la Somme, dans la limite de leurs attributions à :

- Madame Lætitia CRETON, directrice adjointe du travail,
- Madame Martine DEVILLERS, directrice adjointe du travail,
- Madame Nacége PIERRET, directrice adjointe du travail,
- Monsieur Guillaume BESSET, inspecteur du travail

Article 15 : Subdélégation est donnée à effet de signer tous les actes nécessaires à la passation des marchés dans le cadre des BOP dérivant des missions et des programmes visés aux articles 1 et 3 du présent arrêté à :

- Madame Pascale PICCINELLI, Secrétaire Générale.

Article 16 : Subdélégation de signature est donnée pour la validation des actes liés, dans le cadre de l'utilisation de l'application CHORUS, aux opérations d'ordonnancement secondaire délégué et aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur pour les crédits portés par les programmes 102, 103, 111, 134, 155, 223, 305, 309, 333, 790 à :

- Monsieur Michel KUSPER, inspecteur du travail,
- Christèle HIVER, attaché d'administration,
- Madame Sandrine CORTIER, contrôleur du travail,
- Madame Claude ALLEWEIRELDT, adjoint administratif,
- Madame Michèle MOREL, contrôleur du travail,
- Monsieur Jeremy PETIT, secrétaire administratif,
- Madame Isabelle COURTOIS, secrétaire administratif,
- Madame Lydie BRASSEUR, contrôleur du travail hors classe,
- Madame Laurence MOITIE, secrétaire administratif.

Article 17 : Demeurent réservées à la signature de Monsieur le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais :

- Tous les actes attributifs dont le montant de la participation financière de l'Etat est supérieur à 250 000 €.
- Quel qu'en soit le montant :
 - o en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle budgétaire, le courrier informant cette autorité, des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,
 - o les ordres de réquisition du comptable public,
 - o les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional, en matière d'engagement des dépenses,
 - o toutes les correspondances, dans le domaine budgétaire, avec l'administration centrale,

Article 18 : Le directeur régional des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nord-Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le 11 janvier 2016

Le directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-
Calais Picardie



Jean-François BENEVISE

DECISION DIRECCTE NORD - PAS-DE-CALAIS PICARDIE

PORTANT AFFECTATION DES AGENTS DE CONTROLE AU SEIN DE L'UNITE REGIONALE D'APPUI ET DE CONTROLE DU TRAVAIL ILLÉGAL

LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

- Vu le code du travail, et notamment ses articles R. 8122-3 et suivants ;
- Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;
- Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;
- Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;
- Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de M. Jean-François BÉNÉVISE en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie ;
- Vu l'arrêté du 6 janvier 2016 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Nord - Pas-de-Calais Picardie ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Les agents dont les noms suivent sont affectés à l'unité régionale d'appui et de contrôle du travail illégal constituée en application de l'article R. 8122-8 du code du travail, localisée à Lille et comportant des agents situés dans les locaux des unités territoriales de la DIRECCTE :

Responsable de l'unité de contrôle : Mme Salvatrice MOLLET

Mme Jenny BLAUWART, contrôleur du travail,
Mme Fabienne HOMERIN, contrôleur du travail,
M. Sylvain LALOIX, contrôleur du travail,

Mme Virginie DEBROUX, contrôleur du travail.

Mme Sylvie CLAYE, contrôleur du travail,
Mme Anne-Sophie GUYOT, contrôleur du travail.

M. Régis LAPERSONNE, contrôleur du travail,

M. Eric PAJOT, inspecteur du travail

Article 2 Cette unité est chargée de la lutte contre le travail illégal pour l'ensemble des branches d'activités et du territoire de la DIRECCTE Nord - Pas-de-Calais Picardie, sans préjudice des compétences en la matière des agents de l'ensemble des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail.

Article 3 La présente décision sera publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie.

Fait à Lille, le 6 janvier 2016

Le directeur régional,


Jean-François BENEVISE

ARRETE DIRECCTE NORD - PAS-DE-CALAIS PICARDIE

**PORTANT LOCALISATION ET DÉLIMITATION DES UNITÉS DE CONTRÔLE ET DES
SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL DU NORD -- PAS-DE-CALAIS PICARDIE**

**LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

Vu le code du travail, et notamment ses articles R. 8122-3 et suivants ;

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail.

Vu l'arrêté du 26 novembre 2014 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Nord – Pas-de-Calais,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Picardie,

Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de M. Jean-François BENEVISE en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie,

ARRETE :

Article 1^{er} : La localisation et la délimitation des 19 unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie demeurent déterminées par les arrêtés des 26 novembre 2014 et 15 décembre 2014 susvisés et leurs annexes.

Article 2 : Il est constitué une Unité Régionale d'Appui et de Contrôle du Travail Ilégal (URACTI) rattachée au pôle Travail de la DIRECCTE Nord – Pas-de-Calais Picardie, localisée à Lille, et comportant des agents dans les 6 unités départementales.

Article 3 : Cette unité est chargée de la lutte contre le travail illégal pour l'ensemble des branches d'activités et du territoire de la DIRECCTE Nord – Pas-de-Calais Picardie, sans préjudice des compétences en la matière des agents de l'ensemble des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail.

Article 4 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie

Fait à Lille le 6 janvier 2016

Le directeur régional


Jean-François BENEVISE